



## AVIS PUBLIC

---

### AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 23-550

---

#### Aux contribuables de la Ville de Chapais

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, madame Kate Kirouac, greffière de la Ville de Chapais,

**QUE** le Conseil de la Ville de Chapais, au cours de sa séance ordinaire tenue le 15 août 2023, a adopté le règlement numéro 23-550 portant le titre suivant :

**RÈGLEMENT VISANT À ADOPTER LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ 2023-2030 DE LA VILLE DE CHAPAIS.**

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée à l'hôtel de ville de Chapais où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais le 16<sup>e</sup> jour du mois d'août 2023.

  
Kate Kirouac  
Greffière